

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 27 septembre 2006 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	URBANY –MME LEMBERGER(suppléante)
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER	- M BASTIAN	

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER, Mme Dominique ROMAIN-CARCY et Melle Frédérique WEBER.***7) Quelle activité postale à MERKWILLER PECHELBRONN en 2007 ?**

Le Président informe que la poste ne renouvellera pas son bail, fin octobre, avec le propriétaire des locaux Monsieur KUHN. La question se pose, faut-il un service postal à Merkwiller-Pechelbronn ?

Monsieur Jean-Claude BASTIAN, Chef d'Agence Postal de Soultz sous Forêts, nous informe qu'un service postal à Merkwiller ne sera plus possible que sous forme d'une agence postale communale ou intercommunale.

La démarche et les conditions d'une telle opération sont les suivantes :

- Une convention est signée entre les partenaires, la poste et la commune ou la Communauté de Communes,
- La durée de la convention est fixée librement, entre 1 et 9 ans.
- Son ouverture au public est de 60 heures par mois.
- La commune ou la Communauté de Communes recrute le personnel en collaboration avec la poste et fixe les horaires d'ouverture.
- La poste conserve la responsabilité à l'égard de ses clients.
- La poste fournit tout le matériel pour son fonctionnement.
- La poste assure la formation du personnel.
- La poste assure la comptabilité et les responsabilités liées à l'exploitation.
- L'agence postale communale est rattachée au bureau de poste centre de Soultz sous Forêts, qui assure la logistique, l'appui technique et du soutien de ce bureau.

Le débat laisse présumer qu'une large majorité du Conseil souhaite le maintien d'un service postal à Merkwiller Pechelbronn, mais qu'il n'est pas opportun que la Communauté de

Communes prenne la compétence adéquate, pour le moment. Il serait par contre, souhaitable que la commune de Merkwiller Pechelbronn contractualise avec la poste pour créer une Agence Postale Communale.

Il est donc proposé au Conseil :

- de mettre à disposition de la commune un espace dans le local de l'E.I.E. Nord Alsace
- de transférer l'accueil de l'O.T. dans le même local et de faire assurer le double service, agence postale et accueil touristique par une même personne. (Le poste Agence Postale étant financé par la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De transférer l'accueil de l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes,
- D'installer le service postal à la Communauté de Communes.
- De mettre ce local à la disposition gratuite de la commune qui prendra en charge le recrutement et financement du personnel
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette structure postale.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 16 octobre 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

